

COMMUNE DE LACHAU

Compte rendu de la séance extraordinaire du 05 juin 2026

Président de la séance : Philippe MAGNUS

Secrétaire de la séance : Céline TRUCHET

Étaient présents : Monsieur Philippe MAGNUS, Madame Marie-Line TREMORI, Monsieur Philippe AMIC, Madame Christine CAPRON, Monsieur Patrice JEAN, Monsieur Jean-Jacques SEGUIN, Madame Céline TRUCHET, Monsieur Corentin AMIC, Monsieur Lucas MARTIN

Étaient représentés : Madame Sylvie AGUILLON représentée par Monsieur Patrice JEAN, Madame Julie SAINI représentée par Monsieur Philippe MAGNUS

Étaient absents ou excusés :

Ordre du jour :

Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

DE_2026_34 : Désignation des délégués et suppléants du Conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code Électoral,

VU la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

VU l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les Conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de LACHAU sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame TRUCHET Céline.

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. MAGNUS Philippe et Mme CAPRON Christine et MM MARTIN Lucas et AMIC Corentin.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code Électoral, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement du / de(s) candidature(s),

- Délégué : Philippe MAGNUS, 11 voix*
- Suppléant 1 : Patrice JEAN, 11 voix*
- Suppléant 2 : Marie-Line TREMORI, 11 voix*
- Suppléant 3 : Céline TRUCHET, 11 voix*

Publication certifiée conforme au registre.

Philippe MAGNUS, Maire de LACHAU, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes, lesquels peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur date de publication selon les articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT.